



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

09/02/2001

DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES
SOUS-DIRECTION DES ELUS LOCAUX
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CL/FP.3
Affaire suivie par : M. Peridont
☎ 01.40.07.24.13
E MAIL : jacques.peridont@interieur.gouv.fr
☎ :D:\jp\SOCIALE\Bilansocial\net\net2001bis..doc

SERVICE DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES
ET DES TECHNIQUES LOCALES

Affaire suivie par : M Bertrand
☎ 01.40.07.27.78
E MAIL : max.bertrand@interieur.gouv.fr

NOR :INT/B/01/00056/C/

Le ministre de l'intérieur
A
Mesdames et Messieurs les préfets
(Direction des relations avec les collectivités locales)

OBJET : Nomenclature des emplois territoriaux. Version n° 2
P.J. : Une nomenclature

La direction générale des collectivités locales a mis au point une nomenclature des emplois territoriaux, diffusée début 2000, qui est utilisée notamment dans le cadre du recueil de données sociales (DADS). Une nouvelle version, complétant la première version et tenant compte des évolutions statutaires vient d'être établie pour qu'elle prenne effet pour les données établies à compter du 1^{er} janvier 2001. Il est demandé de la diffuser à l'ensemble des collectivités. Celles-ci seront invitées à en généraliser l'utilisation dans la collecte d'informations sur les personnels.

Par circulaire du 18 janvier 2000, je vous présentais la nomenclature unifiée des emplois territoriaux (NET) en soulignant l'intérêt de s'y référer désormais, chaque fois que des données quantitatives ou statistiques sont à fournir pour la fonction publique territoriale. C'est le cas notamment, dans le cadre du recueil des données sociales (DADS), la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ayant décidé de son côté de ne plus se référer qu'à cette nouvelle codification. La généralisation d'une telle nomenclature sera de nature, tant pour les services gestionnaires de personnels des collectivités locales, les centres de gestion, que les institutions de retraites ou l'URSSAF à favoriser des traitements de données informatisées relatives aux personnels de la fonction publique territoriale dans des conditions assurant leur compatibilité et facilitant leur agrégation.

Des modifications statutaires étant intervenues au cours de l'année¹, une nouvelle version de la NET prenant en compte ces modifications doit lui être substituée.

¹ Création des cadres d'emplois de chef de service de police municipale, de médecin, pharmacien et infirmier sapeurs-pompiers.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à la diffusion de cette nomenclature, jointe en annexe, à l'ensemble des collectivités de votre département, en leur rappelant à nouveau son rôle et son intérêt. Vous voudrez bien insister tout particulièrement sur l'objectif d'une harmonisation croissante des exploitations statistiques au sein de la fonction publique territoriale, à commencer par celle tirées des DADS, qui permettront l'établissement et la diffusion de statistiques au plan national sur la structure des emplois territoriaux et les rémunérations s'y rattachant. Vous leur signalerez que cette nomenclature est disponible sur le site Internet de la direction générale des collectivités locales (www.dgcl.interieur.gouv.fr) dans la rubrique « droit des collectivités/autres ». Je vous rappelle qu'elle est également accessible sur le site intranet de la DGCL (dgcl.mi) dans la même rubrique.

A ce titre, la systématisation du recours à la NET contribuera à la réalisation des objectifs de meilleure connaissance et de suivi des personnels territoriaux poursuivis par l'Observatoire de l'emploi public installé en 2000.

La nomenclature des emplois territoriaux

NET

(Nomenclature à utiliser pour codifier la zone Emploi dans les DADS 2000 des collectivités territoriales)

Pour les organismes de la liste ci-dessous, le code emploi doit être renseigné par référence à la nomenclature des emplois territoriaux (**NET**) et non par référence à la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (**PCS**) :

- organismes communaux

- communes (y compris **Paris**)
- centres communaux d'action sociale (**CCAS**)
- caisses des écoles (**CDE**)
- autre établissement public communal

- groupements de collectivités territoriales (**GCT**) de forme fédérative (à fiscalité propre) ou associative (sans fiscalité propre) :

- SIVU, SIVOM, syndicats mixtes,
- communautés urbaines, communautés de villes, communautés de communes, communautés d'agglomérations,
- districts,
- syndicats d'agglomération nouvelle.

- organismes régionaux ou départementaux

- régions
- départements
- établissements publics départementaux ou régionaux :
 - services départementaux de protection contre l'incendie et de secours (**SDIS**) (y compris brigade de **Paris** et marins-pompiers de **Marseille**)
 - organismes départementaux à caractère social
 - organismes paritaires prévus par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT : centres de gestion de la FPT, CNFPT
 - autres établissements publics départementaux ou régionaux

- offices publics d'HLM (**OPHLM**)

- caisses de crédit municipal (**CCM**)

- associations syndicales autorisées (**ASA**)

Remarque :

les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), et en particulier les offices publics d'aménagement et de construction (OPAC), les organismes privés d'administration locale (OPAL) sont soumis aux règles des entreprises privées en application de l'article L 323-1 de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987. **Ils ne sont donc pas concernés par la nomenclature NET.**

Le code emploi NET, code alphanumérique, permet d'établir une nomenclature statutaire des emplois territoriaux, plus fine et mieux adaptée que la PCS à ce champ particulier.

Le premier caractère code le statut de l'agent.

- A pour titulaire,
- B pour non titulaire,

S pour stagiaire,
F pour emploi fonctionnel,
N pour emplois aidés.

Le deuxième caractère correspond à la filière

A pour filière administrative,
T pour filière technique,
S pour filière sportive,
C pour filière culturelle,
M pour filière médico-sociale,
P pour police municipale,
R pour incendie et secours,
N pour filière animation,
H pour hors filières précédentes,
Y pour Autres cas.

Le 3ème caractère identifie le cadre d'emplois à l'intérieur de la filière.

Exemple : dans la filière administrative

D pour administrateur,
T pour attaché,
S pour secrétaire de mairie,
R pour rédacteur,
J pour adjoint administratif,
G pour agent administratif,
X pour emploi spécifique ou non rattaché à un cadre d'emploi,
Y pour emploi de titulaire non classé dans un cadre d'emploi (titulaires de moins de 19 H 30).

Le 4ème caractère correspond au grade

1 pour le grade le moins élevé du cadre d'emploi,
2 pour le grade suivant,
etc...

La nomenclature concerne à la fois les agents titulaires et les non-titulaires.

Pour ces derniers, il convient, autant que faire se peut de les rapprocher d'un grade équivalent de titulaire.

Lorsqu'un salarié a changé d'emploi au cours de la période, (passage de non-titulaire en titulaire, d'un cadre d'emploi à un autre) indiquer l'emploi correspondant à la plus longue durée d'exercice.

Remarque : Dans chaque filière, il existe un code statut inconnu.

Les agents non-titulaires recrutés pour occuper des emplois saisonniers ou occasionnels en application du 2ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale doivent être classés par référence à ce code.

EMPLOIS ADMINISTRATIFS :

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Administrateur hors classe	AAD3	BAD3		
Administrateur de 1ère classe	AAD2	BAD2		
Administrateur de 2ème classe	AAD1	BAD1		
Administrateur stagiaire			SAD1	
Directeur	AAT4	BAT4		
Attaché principal de 1ère classe	AAT3	BAT3		
Attaché principal de 2ème classe	AAT2	BAT2		
Attaché	AAT1	BAT1		
Attaché stagiaire			SAT1	
Secrétaire de mairie	AAS1	BAS1		
Secrétaire de mairie stagiaire			SAS1	
Rédacteur chef	AAR3	BAR3		
Rédacteur principal	AAR2	BAR2		
Rédacteur	AAR1	BAR1		
Rédacteur stagiaire			SAR1	
Adjoint adm. principal de 1ère classe	AAJ3	BAJ3		
Adjoint adm. principal de 2ème classe	AAJ2	BAJ2		
Adjoint administratif	AAJ1	BAJ1		
Adjoint administratif stagiaire			SAJ1	
Receveur principal, chef de standard (en voie d'extinction)	AAG3			
Agent administratif qualifié	AAG2	BAG2		
Agent administratif	AAG1	BAG1		
Agent administratif stagiaire			SAG1	

Autres emplois administratifs :

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	AAX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	AAX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AAX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	AAAY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	AAAY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	AAAY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BAX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BAX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BAX1		
Emploi fonctionnel (administratif)				FAX3
Contrat emploi-solidarité (administratif)				NAX1
Contrat emploi consolidé (administratif)				NAX2
Emploi jeune (administratif)				NAX3
Statut inconnu (administratif)				XAX1

EMPLOIS TECHNIQUES

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Ingénieur en chef de 1ère catégorie, hors classe	ATG5	BTG5		
Ingénieur en chef de 1ère catégorie, 1ère classe	ATG4	BTG4		
Ingénieur en chef de 1ère catégorie, 2ème classe	ATG3	BTG3		
Ingénieur en chef de 1ère catégorie, stagiaire			STG2	
Ingénieur en chef	ATG2	BTG2		
Ingénieur subdivisionnaire	ATG1	BTG1		
Ingénieur subdivisionnaire stagiaire			STG1	
Technicien chef	ATT3	BTT3		
Technicien principal	ATT2	BTT2		
Technicien	ATT1	BTT1		
Technicien stagiaire			STT1	
Contrôleur principal	ATO2	BTO2		
Contrôleur	ATO1	BTO1		
Contrôleur stagiaire			STO1	
Agent de maîtrise principal	ATM3	BTM3		
Agent de maîtrise qualifié	ATM2	BTM2		
Agent de maîtrise	ATM1	BTM1		
Agent de maîtrise stagiaire			STM1	
Agent technique chef	ATH4	BTH4		
Agent technique principal	ATH3	BTH3		
Agent technique qualifié	ATH2	BTH2		
Agent technique qualifié stagiaire			STH2	
Agent technique	ATH1	BTH1		
Agent technique stagiaire			STH1	
Chef de garage principal	ATC5	BTC5		
Chef de garage	ATC4	BTC4		
Conducteur spécialisé de 2ème niveau	ATC3	BTC3		
Conducteur spécialisé de 2ème niv. stagiaire			STC3	
Conducteur spécialisé de 1er niveau	ATC2	BTC2		
Conducteur spécialisé de 1er niv. stagiaire			STC2	
Conducteur	ATC1	BTC1		
Conducteur stagiaire			STC1	
Agent de salubrité chef	ATS4	BTS4		
Agent de salubrité principal	ATS3	BTS3		
Agent de salubrité qualifié	ATS2	BTS2		
Agent de salubrité qualifié stagiaire			STS2	
Agent de salubrité	ATS1	BTS1		
Agent de salubrité stagiaire			STS1	
Gardien d'immeuble en chef	ATI4	BTI4		
Gardien d'immeuble principal	ATI3	BTI3		
Gardien d'immeuble qualifié	ATI2	BTI2		
Gardien d'immeuble	ATI1	BTI1		
Gardien d'immeuble stagiaire			STI1	
Agent d'entretien qualifié	ATE2	BTE2		
Agent d'entretien	ATE1	BTE1		
Agent d'entretien stagiaire			STE1	
Autres emplois techniques :	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ATX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ATX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ATX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	ATY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	ATY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	ATY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BTX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BTX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BTX1		
Emploi fonctionnel (technique)				FTX3
Contrat emploi-solidarité (technique)				NTX1
Contrat emploi-consolidé (technique)				NTX2
Emploi jeune (technique)				NTX3

Statut inconnu (technique)				XTX1
EMPLOIS CULTURELS	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Conservateur du patrimoine en chef	ACM3	BCM3		
Conservateur du patrimoine de 1ère classe	ACM2	BCM2		
Conservateur du patrimoine de 2ème classe	ACM1	BCM1		
Conservateur du patrimoine stagiaire			SCM1	
Conservateur des bibliothèques en chef	ACH3	BCH3		
Conservateur des bibliothèques de 1ère cl.	ACH2	BCH2		
Conservateur des bibliothèques de 2ème cl.	ACH1	BCH1		
Conservateur des bibliothèques stagiaire			SCH1	
Attaché de conservation du patrimoine de 1è cl.	ACA2	BCA2		
Attaché de conserv. du patrimoine de 2è cl	ACA1	BCA1		
Attaché de conserv. du patrimoine stagiaire			SCA1	
Bibliothécaire de 1è cl.	ACB2	BCB2		
Bibliothécaire de 2è cl.	ACB1	BCB1		
Bibliothécaire stagiaire			SCB1	
Directeur d'étab. d'enseign. artist. de 1ère cat.	ACD2	BCD2		
Directeur d'étab. d'enseign. artist. de 2ème cat.	ACD1	BCD1		
Directeur d'étab. d'enseign. artist. stagiaire			SCD1	
Prof. d'étab. d'enseign. artist. hors-classe	ACP2	BCP2		
Prof. d'étab. d'enseign. artist. cl. normale	ACP1	BCP1		
Prof. d'étab. d'enseign. artist. stagiaire			SCP1	
Assistant qualifié de conservation hors-cl.	ACE3	BCE3		
Assistant qualifié de conservation 1ère classe	ACE2	BCE2		
Assistant qualifié de conservation 2ème classe	ACE1	BCE1		
Assistant qualifié de conservation stagiaire			SCE1	
Assistant spécialisé d'enseign. artistique	ACF1	BCF1		
Assistant spécialisé d'enseign. artist. stag.			SCF1	
Assistant de conservation hors-classe	ACG3	BCG3		
Assistant de conservation de 1ère classe	ACG2	BCG2		
Assistant de conservation de 2ème classe	ACG1	BCG1		
Assistant de conservation stagiaire			SCG1	
Assistant d'enseign. artistique	ACS1	BCS1		
Assistant d'enseign. artistique stagiaire			SCS1	
Agent qualifié du patrimoine hors-classe	ACJ3	BCJ3		
Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe	ACJ2	BCJ2		
Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe	ACJ1	BCJ1		
Agent qualifié du patrimoine stagiaire			SCJ1	
Agent du patrimoine de 1ère classe	ACK2	BCK2		
Agent du patrimoine de 2ème classe	ACK1	BCK1		
Agent du patrimoine stagiaire			SCK1	
Autres emplois culturels :	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ACX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ACX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ACX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	ACY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	ACY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	ACY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BCX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BCX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BCX1		
Contrat emploi-solidarité (culturel)				NCX1
Contrat emploi consolidé (culturel)				NCX2
Emploi jeune (culturel)				NCX3
Statut inconnu (culturel)				XCX1

EMPLOIS SPORTIFS

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Conseiller des A.P.S. principal 1ère classe	ASC3	BSC3		
Conseiller des A.P.S. principal 2ème classe	ASC2	BSC2		
Conseiller des A.P.S.	ASC1	BSC1		
Conseiller des A.P.S. stagiaire			SSC1	
Educateur des A.P.S. hors-classe	ASE3	BSE3		
Educateur des A.P.S. de 1ère classe	ASE2	BSE2		
Educateur des A.P.S. de 2ème classe	ASE1	BSE1		
Educateur des A.P.S. stagiaire			SSE1	
Opérateur des A.P.S. principal	ASP4	BSP4		
Opérateur des A.P.S. qualifié	ASP3	BSP3		
Opérateur des A.P.S.	ASP2	BSP2		
Opérateur des A.P.S. stagiaire			SSP1	
Aide-opérateur des A.P.S.	ASP1	BSP1		

Autres emplois sportifs:

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ASX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ASX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ASX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	ASY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	ASY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	ASY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BSX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BSX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BSX1		
Contrat emploi-solidarité (sportif)				NSX1
Contrat emploi consolidé (sportif)				NSX2
Emploi jeune (sportif)				NSX3
Statut inconnu (sportif)				XXS1

EMPLOIS SOCIAUX

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Conseiller socio-éducatif Conseiller socio-éducatif stagiaire	AMC1	BMC1	SMC1	
Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif Assistant socio-éducatif stagiaire	AMA2 AMA1	BMA2 BMA1	SMA1	
Educateur chef de jeunes enfants Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants stagiaire	AME3 AME2 AME1	BME3 BME2 BME1	SME1	
Moniteur-éducateur Moniteur-éducateur stagiaire	AMM1	BMM1	SMM1	
A.S.E.M. de 1ère classe A.S.E.M. de 2ème classe A.S.E.M. stagiaire	AMS2 AMS1	BMS2 BMS1	SMS1	
Agent social qualifié de 1ère classe Agent social qualifié de 2ème classe Agent social Agent social stagiaire	AMG3 AMG2 AMG1	BMG3 BMG2 BMG1	SMG1	
Médecin territorial hors-classe Médecin territorial de 1ère classe Médecin territorial de 2ème classe Médecin territorial stagiaire	AMD3 AMD2 AMD1	BMD3 BMD2 BMD1	SMD1	
Psychologue hors-classe Psychologue de classe normale Psychologue stagiaire	AMH2 AMH1	BMH2 BMH1	SMH1	
Sage-femme hors-classe Sage-femme de 1ère classe Sage-femme de 2ème classe Sage-femme stagiaire	AMF3 AMF2 AMF1	BMF3 BMF2 BMF1	SMF1	
Coordinatrice de crèches Coordinatrice de crèches stagiaire	AMR1	BMR1	SMR1	
Puéricultrice hors-classe Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale Puéricultrice stagiaire	AMP3 AMP2 AMP1	BMP3 BMP2 BMP1	SMP1	
Infirmier hors-classe Infirmier de classe supérieure Infirmier de classe normale Infirmier stagiaire	AMN3 AMN2 AMN1	BMN3 BMN2 BMN1	SMN1	
Rééducateur hors-classe Rééducateur de classe supérieure Rééducateur de classe normale Rééducateur stagiaire	AMT3 AMT2 AMT1	BMT3 BMT2 BMT1	SMT1	
Auxiliaire de puériculture chef Auxiliaire de puériculture principal Auxiliaire de puériculture Auxiliaire de puériculture stagiaire	AMJ3 AMJ2 AMJ1	BMJ3 BMJ2 BMJ1	SMJ1	
Auxiliaire de soins chef Auxiliaire de soins principal Auxiliaire de soins Auxiliaire de soins stagiaire	AMK3 AMK2 AMK1	BMK3 BMK2 BMK1	SMK1	
Biolog./vétér./pharmac. de classe except. Biolog./vétér./pharmac. hors-classe Biolog./vétér./pharmac. de 1ère classe Biolog./vétér./pharmac. de 2ème classe Biolog./vétér./pharmac. stagiaire	AMB4 AMB3 AMB2 AMB1	BMB4 BMB3 BMB2 BMB1	SMB1	

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Assistant qualifié de labo. hors-classe	AMQ3	BMQ3		
Assistant qualifié de labo. de classe sup.	AMQ2	BMQ2		
Assistant qualifié de labo. de cl. normale	AMQ1	BMQ1		
Assistant qualifié de labo. stagiaire			SMQ1	
Aide médico-technique qualifié	AMV2	BMV2		
Aide médico-technique	AMV1	BMV1		
Aide médico-technique stagiaire			SMV1	

Autres emplois sociaux, médico-sociaux ou médico-techniques :

Titulaire sur emploi spécifique, cat A	AMX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	AMX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AMX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	AMY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	AMY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	AMY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BMX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BMX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BMX1		
Contrat emploi-solidarité (social)				NMX1
Contrat emploi consolidé (social)				NMX2
Emploi jeune (social)				NMX3
Statut inconnu (social)				XXM1

POLICE MUNICIPALE

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Chef de service de police municipale classe except.	APC3	BPC3		
Chef de service de police municipale classe supérieure	APC2	BPC2		
Chef de service de police municipale de cl. normale	APC1	BPC1		
Chef de service de police municipale stagiaire			SPC1	
Chef de police municipale	APG5	BPG5		
Brigadier-chef principal	APG4	BPG4		
Brigadier et brigadier-chef	APG3	BPG3		
Gardien principal	APG2	BPG2		
Gardien	APG1	BPG1		
Gardien stagiaire			SPG1	
Garde-champêtre principal	APH2	BPH2		
Garde-champêtre	APH1	BPH1		
Garde-champêtre stagiaire			SPH1	

Autres emplois police municipale:

Titulaire sur emploi spécifique, cat A	APX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	APX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	APX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	APY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	APY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	APY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BPX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BPX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BPX1		
Contrat emploi-solidarité (police municipale)				NPX1
Contrat emploi consolidé (police municipale)				NPX2
Emploi jeune (police municipale)				NPX3
Statut inconnu (police municipale)				XPX1

INCENDIE ET SECOURS

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Colonel	ARC4	BRC4		
Lieutenant-colonel	ARC3	BRC3		
Commandant	ARC2	BRC2		
Capitaine	ARC1	BRC1		
Capitaine stagiaire			SRC1	
Médecin/pharmacien de classe except.	ARD4	BRD4		
Médecin/pharmacien hors classe	ARD3	BRD3		
Médecin/pharmacien de 1ère classe	ARD2	BRD2		
Médecin/pharmacien de 2ème classe	ARD1	BRD1		
Médecin/pharmacien stagiaire			SRD1	
	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Lieutenant hors-classe	ARL3	BRL3		
Lieutenant de 1ère classe	ARL2	BRL2		
Lieutenant de 2ème classe	ARL1	BRL1		
Lieutenant stagiaire			SRL1	
Infirmier chef	ARN3	BRN3		
Infirmier principal	ARN2	BRN2		
Infirmier	ARN1	BRN1		
Infirmier stagiaire			SRN1	
Adjudant	ARS5	BRS5		
Sergent	ARS4	BRS4		
Caporal	ARS3	BRS3		
Sapeur de 1ère classe	ARS2	BRS2		
Sapeur de 2ème classe	ARS1	BRS1		
Sapeur stagiaire			SRS1	
Autres emplois incendie et secours :				
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ARX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ARX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ARX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	ARY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	ARY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	ARY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BRX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BRX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BRX1		
Contrat emploi-solidarité (incendie et secours)				NRX1
Contrat emploi consolidé (incendie et secours)				NRX2
Emploi jeune (incendie et secours)				NRX3
Statut inconnu (incendie et secours)				XXR1

EMPLOIS D'ANIMATION

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Animateur chef	ANN3	BNN3		
Animateur principal	ANN2	BNN2		
Animateur	ANN1	BNN1		
Animateur stagiaire			SNN1	
Adjoint d'animation principal	ANJ3	BNJ3		
Adjoint d'animation qualifié	ANJ2	BNJ2		
Adjoint d'animation	ANJ1	BNJ1		
Adjoint d'animation stagiaire			SNJ1	
Agent d'animation qualifié	ANG2	BNG2		
Agent d'animation	ANG1	BNG1		
Agent d'animation stagiaire			SNG1	

Autres emplois d'animation

	Titulaires	Non-titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ANX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ANX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ANX1			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat A	ANY3			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat B	ANY2			
Titulaire à temps non complet - de 19h30, Cat C	ANY1			
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BNX3		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BNX2		
Contractuel sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BNX1		
Contrat emploi-solidarité (animation)				NNX1
Contrat emploi consolidé (animation)				NNX2
Emploi jeune (animation)				NNX3
Statut inconnu (animation)				XXN1

EMPLOIS HORS FILIERE

Fonctionnaires ou non titulaires non classables dans une filière	AHW1	BHW1		
Collaborateurs de cabinet	AHW2	BHW2		
Assistants maternelles		BHM1		
Contrat emploi-solidarité (hors filière)				NHX1
Contrat emploi-consolidé (hors filière)				NHX2
Emploi jeune (hors filière)				NHX3
Statut inconnu (hors filière)				XXH1

AUTRES

Apprentis				YXX1
Elus				YXX2
Agents en congé de fin d'activité, retraités du cadre local				YXX3
Agents exerçant des activités accessoires autorisées par la réglementation sur le cumul d'emploi (instituteurs effectuant des surveillances de cantine, receveurs-percepteurs ...)				YXX4
Autres (non classables dans les rubriques précédentes)				YXX9